

COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 62/2023

OBJET : Réglementation de stationnement concernant place Castelo à Salles-la-Source.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant la demande de la mise à disposition de la place Castelo par les habitants du Bourg afin d'organiser le repas du quartier ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 – La place Castelo située au Bourg, sera interdite au stationnement le samedi 8 juillet 2023 de 9h à 18h.

ARTICLE 2 - Durant cette période, le stationnement place Castelo sera interdit.

ARTICLE 4 - La signalisation sera mise en place par les services techniques de la mairie.

ARTICLE 5- La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, 3 juillet 2023.



Le Maire,
Jean-Louis LIBERT

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.